

Avis sur le Programme Annuel de Prévention (PAP) de la DRFIP 67 Formation Spécialisée du 12 octobre 2023

Suite à la présentation pour avis du programme annuel de prévention de la DRFIP lors de la FS du 12/10/2023, les représentants du personnel tiennent tout d'abord à saluer le travail effectué par l'ensemble des acteurs en charge de la santé et des conditions de travail.

Nous constatons que, si des risques importants liés au travail ou aux Risques Psycho-Sociaux sont bien catalogués de manière générale dans le PAP, les mesures de prévention proposées sont très largement insuffisantes et ne peuvent répondre aux problématiques soulevées. Par ailleurs indiquer une date d'échéance de mise en oeuvre "permanente" n'a aucun intérêt, si ce n'est de permettre à la Direction de n'avoir à produire aucun résultat tangible dans un délai contraint. De plus, la rubrique "service chargé du dossier" n'est jamais renseignée pour les RPS. Qui répondra à ces problématiques?

La lutte contre les RPS ne doit pas se résumer à "de la comm' et rien que de la comm'", La mise en oeuvre de formations ou l'organisation de réunions est certes indispensable mais en rien suffisante ! Il ne s'agit pas de décréter que l'on va "redonner du sens", encore faut-il s'en donner les moyens. Par ailleurs, expliquer les réformes aux agents n'en a jamais supprimé les effets dévastateurs.

A ce jour, malheureusement, le constat est le même qu'en 2021 et 2022 : les démarches entreprises n'ont pas permis de répondre aux souffrances exprimées par les agents et n'ont pas amené les mesures de prévention collective adaptées.

Nous ne pouvons donc que réitérer les exigences que nous avons exprimées dans le précédent avis . Au delà des éléments de langage et d'un volontarisme certes affiché mais bien théorique, nous attendons donc de la Direction qu'elle mette en oeuvre une réelle politique d'amélioration des conditions de travail des agents, qui passe tout particulièrement par :

- la modification des organisations collectives de travail pour supprimer ce qui dans l'organisation actuelle du travail génère stress et mal-être.
- la remise en cause des méthodes de management maladroites et totalement contre-productives que les agents ressentent comme méprisantes et infantilisantes
- la remontée au niveau national, des difficultés rencontrées dans le département qui ne relèvent pas de la compétence de celui-ci notamment en matière d'effectifs et d'applications informatiques.

En conséquence, nous émettons un avis défavorable au PAP 2023 et nous exigeons que des propositions concrètes sur ces sujets soient faites aux membres de la FS, dans les meilleurs délais, eu égard aux situations de crises avérées dans de nombreux services, notamment dans un contexte toujours marqué par les restructurations.